



Mâcon, le 23 août 2017

A Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents de Communautés de Saône-et-Loire

Réf. MCJ/SLA/WB - n° 2017-125

Chère Collègue,  
Cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à une action de formation intitulée « *Le fonctionnement des assemblées délibérantes des communes et des EPCI à fiscalité propre* », qui aura lieu le :

**Lundi 18 septembre 2017 à Montceau-les-Mines (Salle des mariages)  
de 14H00 à 17H00**

Vous trouverez ci-joint le programme de cette formation, qui sera animée par Sylvain LOHNER-ADLI, Directeur de l'AMSL.

Pour la bonne organisation de celle-ci, je vous remercie de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription ci-joint au secrétariat de l'association **avant le 08 septembre 2017**.

Je vous prie de croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes salutations dévouées.

**Marie-Claude JARROT**  
*Présidente de l'Association des Maires  
de Saône-et-Loire*



**Formation « Le fonctionnement des assemblées  
délibérantes »**

**18 septembre 2017**

**Montceau-les-Mines (Mairie – Salle des mariages)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**(Compléter un bulletin de participation par personne)**

A retourner au secrétariat de l'Association des Maires de Saône-et-Loire

6, rue de Flacé – 71000 MACON

Courriel : [assomaires71@amsl-71.fr](mailto:assomaires71@amsl-71.fr) - Fax : 03 85 39 18 72

**AVANT LE 08 SEPTEMBRE 2017**

**PARTICIPANT**

Madame / Monsieur.....

Commune / EPCI .....

Mandat .....

E-mail personnel : .....

**Frais de participation à la formation (net de taxes) :**

Adhérent : 50 €

Non-adhérent : 90 €

Mode de règlement :

- Mandat administratif (à réception de la facture correspondante)  
 A défaut, par chèque joint libellé à l'ordre de l'Association des Maires de Saône-et-Loire

Fait à .....

Le .....

*SIGNATURE DU STAGIAIRE*

*CACHET DE LA COLLECTIVITE*  
Nom et signature du représentant



**« Le fonctionnement des assemblées délibérantes des communes et des EPCI à fiscalité propre »**

**Objectifs :**

1. Connaître l'étendue des droits de chacun (maire, adjoints, conseillers, agents...)
2. Maîtriser les règles de convocation et de déroulement d'une séance
3. Connaître les règles applicables en matière de vote (quorum, procuration, huis clos, scrutin secret...)
4. Savoir éviter les risques (prise illégale d'intérêt, gestion de fait, conseiller intéressé à l'affaire...)
5. Etre en mesure d'assurer les droits d'information et d'expression des conseillers

**Intervenant :**

Sylvain LOHNER-ADLI, Directeur de l'Association des Maires de Saône-et-Loire

**Ressources pédagogiques :**

Remise du support utilisé pour la formation